

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h30,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ABLOUH.

Etaient présents : Mmes. ABLOUH, BIGLIONE, BERCOVICI, DELANNAY, SEVAULT, DUBOIS, BAUDRY.
Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Absents excusés : Mmes. ARENOU, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, SIRAS.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : AIDE AU POUVOIR D’ACHAT

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d’Administration la nécessité de mettre en place l’Aide au pouvoir d’achat,

L’année 2022 est une année encore difficile budgétairement pour les familles chantelouvaïses :

- Impact de la guerre en Ukraine ;
- Impact et suites de la crise sanitaire de 2020 ;

Les conséquences se font ressentir avec les hausses des carburants, des charges locatives, du coût d’achats alimentaires....

Face à ces augmentations, les différentes institutions ont de nouveau innové en matière de dispositifs d’appui aux aides sociales à destination de la population pour soutenir leur pouvoir d’achat :

- Indemnité inflation par la CAF (février) : aide financière au paiement d’un montant de 100€ ;
- Chèque Energie de l’Etat (mars-avril) : aide financière de 48€ à 277€ ;
- Prime inflation versée par l’Etat dès septembre 2022 : 100€ et 50€ par enfant ;
- Revalorisation des prestations sociales et familiales par la CAF : +1,8 % en avril 2022 et +4 % annoncés pour un versement mi-août 2022 ;
- Augmentation des APL de 3,5% (rétroactive à compter de juillet 2022) ;
- Prime de rentrée versée dès mi-août par la CAF : de 392,05€ à 428,02€ par enfant.

Ces différentes primes, revalorisations, concernent les personnes aux minima-sociaux, les étudiants boursiers, les allocataires de la CAF. Ceci correspond également à un large public chantelouvaïse reçu par l’équipe du CCAS.

Dans ce contexte, le CCAS propose une aide financière afin de soutenir les familles.

Nombre de personnes/foyer	Revenu Fiscal de référence	Montant attribué
1 personne	≤ à 15 000 €	50€
2 personnes et au-delà	≤ à 30 000 €	100€

Cette aide pourra être proposée dès mi-octobre jusqu'au 25/11/2022.

Après avoir entendu les explications de Madame la Vice-Présidente et sur sa proposition,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve l'aide au pouvoir d'achat,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif concerné.

Adopte à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-deux